



Bienvenue à l'école Marguerite-Bourgeoys

Bonjour,

Au nom du personnel de l'école Marguerite-Bourgeoys, j'ai le plaisir de te souhaiter la plus cordiale bienvenue. Tu as choisi cette école pour la qualité des services offerts, par un personnel compétent, ainsi que pour un encadrement efficace.

L'école Marguerite-Bourgeoys s'est dotée d'une couleur « **SPORT** ». Tout en conservant ses forces reconnues en ce qui concerne l'enseignement du français, de la mathématique et des sciences, l'équipe oriente ses actions pour te faire vivre plus d'activités sportives. Nous avons la conviction que cela aura un effet positif sur ta réussite et ta persévérance scolaire.

L'agenda scolaire est un outil de référence et un moyen de communication qui te permet de consigner tes leçons, les dates de tes évaluations et plusieurs informations importantes. Entre autres, il servira de communication entre l'école et la maison. Tu y retrouveras le code de vie de l'école. En le lisant, tu peux constater qu'il parle du **Respect** (de soi, des autres et de ton environnement).

Toutes ces règles simples visent à t'informer des exigences de l'école afin de t'aider à développer de bonnes méthodes de travail et aussi pour que tu te sentes en sécurité et heureux de fréquenter ton école. Puisque nous avons à cœur le bien être de chaque élève, nous avons ajouté une section sur l'intimidation et la violence.

Je sais que tu es prêt à relever le défi de ta réussite et je te souhaite une très belle année scolaire remplie de nouvelles expériences et de succès.

Isabelle Pronovost
Directrice

PERSONNEL DE L'ÉCOLE



Fonction	Nom
Direction	Isabelle Pronovost
Personnel enseignant	
PA	Fazia Nedjari
MA	Valérie Côté
MB	Josiane Nillo
MC	Charlotte Bourges
1 ^{re} année	Élisabeth Girard
1 ^{re} année	Pascale Barrette-Lavoie
2 ^e année	Nadia Akrouf
2 ^e / 3 ^e année	À combler
3 ^e année	À combler
3 ^e année	Diane Parisé
4 ^e année	Julie Lauzon
4 ^e année	Danielle Jolicoeur
5 ^e année	Marie-Jocelyne Laurent
5 ^e - 6 ^e année Anglais intensif	À combler
6 ^e année	Martin Hudon
Arts plastiques et dramatiques	
Anglais	
Anglais intensif	Geneviève Costa
Éducation physique	Natacha Charbonneau-Denis
Éducation physique (lu-ma)	
Orthopédagogue	Karine Paradis
Personnel de soutien	
Concierge	À combler
Aide-concierge	À combler
Secrétaire	Raymonde Pichette
Responsable du service de garde	Marie-Claude Dubé
Éducateur spécialisé	
Professionnels	
Orthophoniste	Cécile Barraud
Psychoéducatrice	Maria Golfinopoulos



Le projet éducatif

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
Amener l'élève à être plus actif dans ses apprentissages en développant ses habiletés métacognitives en lecture.	Augmenter le nombre d'élèves capables de comprendre quand et comment utiliser les stratégies de lecture requises afin de mieux gérer sa compréhension.
Amener l'élève à être plus actif dans ses apprentissages en développant ses habiletés métacognitives en mathématique.	Augmenter le nombre d'élèves capables de comprendre, d'analyser la situation mathématique et de choisir les concepts et processus requis pour réaliser la tâche.



Informations aux parents

Absence de l'élève

Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat de l'école au (514) 596-5810 en précisant le nom de l'enfant, le degré, le motif et la durée de l'absence. Si aucune communication n'a lieu, votre enfant devra apporter un billet des parents ou un billet médical, s'il y a lieu, à son retour.

Fréquentation obligatoire

« Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivante celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité. »

Responsabilité des parents

« Il appartient aux parents de prendre les moyens nécessaires afin que les enfants remplissent leur obligation de fréquentation scolaire. »

Toutes les absences doivent être justifiées.

Une période d'absences à l'école expose votre enfant à des retards scolaires et nuit à l'atteinte de la mission de l'école qui est d'instruire, socialiser et qualifier.

Nous attirons votre attention sur le fait que la fréquentation scolaire au préscolaire est hautement importante et essentielle à la réussite scolaire de votre enfant. Cette étape dans la vie scolaire de votre enfant lui permet de développer des bases solides en français et autres prérequis lui permettant de vivre des succès à l'école primaire.

Départ de votre enfant en cours de journée

Si votre enfant doit quitter pour un rendez-vous médical ou pour toute autre raison valable, vous devez laisser un message à l'agenda de votre enfant.

Arrivée à l'école

Pour des motifs de sécurité et de responsabilité, nous vous informons qu'il n'y a pas d'adulte en surveillance sur la cour **avant 7 h 55 le matin et avant 12 h 43 le midi.**

Cour d'école

La cour d'école est réservée aux enfants et aux enseignants qui surveillent. Seuls, les surveillants sont autorisés à intervenir auprès des enfants. Pour des raisons de sécurité, nous demandons aux parents de rester à l'extérieur de la cour.

Sécurité

Afin d'assurer une gestion sécuritaire de l'établissement, toute personne qui désire entrer à l'école devra utiliser l'entrée principale. Vous avez l'obligation de vous présenter au secrétariat et de vous identifier en tout temps en respectant les heures d'ouverture de l'école. Nous vous remercions de collaborer à faire de l'école un lieu sécuritaire pour vos enfants d'abord et pour nous tous.

Fermeture de l'école

Lors de tempêtes de neige, écoutez la radio ou regardez le site internet de la CSDM. Il peut également survenir un imprévu qui nous obligerait à fermer l'école. En cas d'évacuation, les élèves seront hébergés à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASSCS) au 2093, rue de la Visitation. Il est très important de donner au secrétariat de l'école un numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre en cas d'urgence.

Sorties éducatives

Ces sorties sont organisées par les titulaires. Elles sont liées aux programmes d'études. Il est donc important que tous les élèves concernés y participent. De plus, et seulement si nécessaire, une contribution minimale par enfant peut être exigée lors de certaines sorties.

Visite des parents à l'école

Si vous désirez rencontrer les enseignants, vous devez prendre rendez-vous pour éviter de vous déplacer inutilement. Lorsque le titulaire de votre enfant est en classe, toute son attention est consacrée à son groupe.

Bibliothèque

À la bibliothèque, les élèves peuvent faire des recherches sur place. Ils peuvent également faire des emprunts de volumes. L'élève est responsable du retour des livres. S'il y a perte ou détérioration, le coût total de remplacement sera exigé.



Service de garde « La Marguerite »

Le service de garde est ouvert tous les jours de 7 h à 18 h, même lors des journées pédagogiques. Les frais sont de 8, 15\$ par jour par enfant soit 40, 75\$ par semaine.

Au service de garde « La Marguerite » tu retrouves tes camarades de classe et tu rencontres de nouveaux amis avec qui tu as la chance de faire plusieurs activités. Parmi les activités; aide aux devoirs, piscine, bibliothèque, etc.

Lors des journées pédagogiques, plusieurs activités stimulantes sont organisées pour répondre à tous les goûts.

Dîner à l'école

Le service est offert par le service de garde « La Marguerite ».

- Les éducatrices du service de garde « La Marguerite » assument la surveillance des élèves dîneurs qui y sont inscrits.

Repas chaud et mesure alimentaire

Les surveillants de dîner assurent la distribution de repas chauds et l'encadrement des activités pendant l'heure du dîner. Le service est offert aux élèves qui sont inscrits dans le cadre d'une mesure alimentaire pour les familles à faible revenu. Pour l'inscription ou pour de plus amples renseignements, vous devez communiquer avec **Marie-Claude Dubé, responsable au (514) 596-4214**.

Valorisation de l'effort et du succès

Afin de promouvoir la réussite et la persévérance scolaire, des élèves se verront remettre une mention d'honneur pour EFFORT ou EXCELLENCE au cours de l'année. De plus, l'équipe-école a mis sur pied un projet visant à encourager les bons comportements des élèves. « Le jardin de Marguerite » ayant pour but de promouvoir les valeurs essentielles comme;

- Le respect
- L'empathie
- L'effort
- La coopération
- Le sens des responsabilités
- L'honnêteté

Le code de vie de l'école Marguerite-Bourgeoys

La qualité des relations des élèves entre eux et envers tout le personnel et la qualité de l'environnement sont des éléments essentiels pour des apprentissages efficaces.

Le code de vie de l'école Marguerite-Bourgeoys tient compte d'une réalité importante: La charte des droits et devoirs des élèves.

Les enseignants compléteront ce code de vie en ajoutant des règles adaptées à leur groupe-classe soutenues par un système d'émulation visant à favoriser des comportements positifs.

Son application ne sera toutefois possible que dans la mesure où tous les intervenants, parents et personnel de l'école conjugueront leurs efforts.



Responsabilités de l'élève

Je suis responsable de moi

1. Je suis présent à l'école tous les jours.

2. J'arrive à l'heure.

Si j'arrive en retard, je me présente au secrétariat pour prendre mon billet de retard avant de me rendre en classe.

3. Je porte des vêtements propres, convenables à l'école et adaptés aux saisons.

- Je porte les vêtements requis pour l'éducation physique : souliers de course à semelles régulières, chandail à manches courtes et culotte courte.
- Durant l'hiver, je porte des bottes à l'extérieur (sur la cour) et d'autres chaussures à l'intérieur. Je porte aussi des pantalons de neige.
- Je circule en tout temps avec des chaussures dans l'école.
- Je porte des vêtements appropriés pour l'école. J'évite de porter un chandail « bedaine », des bretelles spaghetti, des camisoles échancrées, des shorts trop courts, des accessoires montrant un signe d'appartenance, etc.

4. J'apporte à l'école tout le matériel nécessaire.

Je laisse à la maison tout ce qui n'est pas relié à l'apprentissage ex. : jouets, Spinner, friandises, ballon de football, balle, gomme, téléphone cellulaire, IPOD, PSP, tablettes et portables sont formellement interdits. Si mon enseignant(e) m'autorise à apporter un objet, je m'en sers uniquement pour l'activité dans la classe.

5. Je suis attentif en classe et je fournis des efforts constants.

6. Dans l'école, je circule calmement.

7. Je transmets à mes parents tous les messages de l'école et je rapporte les signatures demandées.

Je suis responsable des autres

1. Je respecte ce que toute personne adulte en autorité me demande de faire.

2. Je surveille mon langage et je m'adresse poliment à tous mes camarades de l'école ainsi qu'à tous les intervenants.
3. Je fais preuve de respect envers tous mes camarades.
4. Je dénonce tous gestes d'intimidation de cyber intimidation ou de violence.
5. Je règle un conflit par le dialogue en utilisant les 4 étapes de résolution de conflit ou en demandant l'aide d'un adulte.

Je suis responsable de mon environnement

1. Je garde mon école propre.
2. Je respecte les affiches, les œuvres artistiques exposées ainsi que tout le matériel scolaire. Je garde la gommette en place sous les affiches.
3. **Vol, vandalisme, activation de l'alarme-incendie**
Les graffitis ne sont pas tolérés. J'évite de me déplacer avec un crayon dans les mains. Je comprends que les vols, bris, activations malveillantes de l'alarme incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons défrayer des coûts liés à de tels gestes.
4. **Site Internet**
Il est interdit de placer sur un site internet toutes photos ou vidéos en lien avec l'école.



Règles pour les élèves sur la cour de récréation

- Chaque groupe joue dans l'espace qui lui est accordé.

- Tout sport pratiqué doit être arrêté lors d'un hors-jeu (sortie des limites du terrain). Un seul élève récupère le ballon.
- Les jeux de poursuite (tag, bouledogue, etc.) ne sont autorisés que dans un espace délimité par des lignes de jeu ou des cônes.
- Il est interdit de botter le ballon sauf dans le but de soccer.
- Les ballons utilisés sont conformes au jeu pratiqué. Ainsi, il n'y aura pas de ballon de football ni de petite balle sur la cour.
- Le matériel pour les jeux est fourni par l'école tu n'as pas besoin d'apporter d'objets sur la cour.
- Si je retire ma veste ou mon manteau, les journées plus chaudes, je le garde avec moi en le fixant à la taille.

Lorsque la cloche sonne...

- J'arrête de jouer, je ramasse le matériel et je me place rapidement en rang, en silence.
- J'attends le signal du surveillant pour entrer dans l'école.
- Je reste en silence jusqu'à mon arrivée en classe.

Tous les points du code de vie s'appliquent partout à l'école, en tout temps et à l'égard de tous les intervenants.

Conséquences aux manquements du code de vie

Diverses mesures s'appliquent lorsqu'un élève ne respecte pas les règles du code de vie. Ces conséquences sont laissées à la discrétion du personnel de l'école et selon la gravité :

- ◆ Avertissement verbal
- ◆ Message aux parents dans l'agenda
- ◆ Retrait de classe
- ◆ Reprise de temps
- ◆ Réflexion
- ◆ Copie
- ◆ Mesures de réparation selon la gravité des gestes
- ◆ Travaux communautaires
- ◆ Intervention des professionnels
- ◆ Intervention de la direction
- ◆ Rencontre avec les parents
- ◆ **Suspension** : La suspension est une mesure disciplinaire exceptionnelle appliquée par la direction de l'école comme conséquence à un manquement grave au code de vie.



Comportements proscrits et sanctions disciplinaires en lien avec des gestes d'intimidation et de violence



La violence et l'intimidation sont **interdits en tout temps** dans l'environnement scolaire à l'école Marguerite-Bourgeois. Une intervention est nécessaire.

Tout élève qui adopte ces comportements s'expose à des sanctions et/ou à des mesures d'aide, déterminées après l'analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité, etc.) :

- Arrêt agir;
- Communication avec les parents;
- Retrait;
- Rencontre avec la direction, accompagné ou non des parents;
- Réparation;
- Réflexion;
- Avis de manquement
- Rencontre de médiation;
- Référence à des services internes (éducatrice spécialisée ou psychoéducatrice) ou externes (policier sociocommunautaire);
- Suspension interne ou externe avec une réintégration avec les parents;
- Ultimement, un élève pourrait même être expulsé conformément à l'article 96.27 de la L.I.P.
- Etc.

Ces sanctions sont en lien avec le Code de vie de l'école. Tout parent témoin d'un geste ou d'une parole violente proféré par un élève envers son enfant est prié de s'adresser rapidement à la direction ou au titulaire **et non à l'élève directement**. Ceci est pour préserver le respect et la sécurité de tous.

Visitez notre site internet <http://marguerite-bourgeois.csdm.ca/> pour consulter notre **plan d'action** et tous les **autres documents** traitant du sujet.

Définitions des mots INTIMIDATION, VIOLENCE et CONFLIT



Intimidation	Violence	Conflit
<p>Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.</p>	<p>Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.</p>	<p>Opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité. Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version. Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.</p>

Engagement

Message aux parents :

- Je vérifie l'agenda de mon enfant à tous les soirs et je signe les messages.

Élève :

Avec mes parents, j'ai lu le code de vie de mon école. Pour mon bien-être et celui des autres, je m'engage à respecter ce code de vie durant toute l'année. Si je ne respecte pas les règles, j'assumerai les conséquences.

Signature de l'élève : _____

Parent :

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à soutenir l'école pour assurer la réussite scolaire de mon enfant.

Signature du parent : _____

Date : _____



Procédure en cas de divergence

« Dans le meilleur intérêt de l'enfant, il est préférable que l'agenda ne devienne pas l'outil de discussion à privilégier lors d'une divergence d'opinions entre le parent et l'enseignant ou l'éducateur. Dans tous les cas, communiquer avec l'enseignant ou l'éducateur est la première étape à franchir lors de recherches de solutions à un problème. S'il s'avère qu'une problématique perdure et ce, même après avoir contacté la direction de l'école, vous pouvez vous référer à la Politique sur la résolution des différends entre les parents et l'école de la CSDM que vous trouverez à l'adresse suivante : www.csdm.qc.ca (CSDM/politiques/différends parents-école). »

Après avoir fait les démarches administratives et épuisé les recours internes possibles, toute personne qui s'estime lésée peut rejoindre en toute confidentialité le protecteur de l'élève.

Numéros de téléphones utiles :

Titres	Noms	Courriels	Téléphone
Info-parents :			514-596-2736
Commissaire :	Madame Stéphanie Bellenger-Heng	bellenger.s@csdm.qc.ca	514-596-7790
Protecteur de l'élève :	Madame Louise Chénard	protecteur.eleve@csdm.qc.ca	514 475-6768

